



SNUipp - FSU

Unitaires 10

Numéro 83

Mai 2012

Dispensé de timbrage TROYES PPDC

numéro CPPAP
1214 S 07094

imprimé par nos soins

Directeur de publication
Jean-Denis Brunette

3 bis rue Voltaire
10 000 Troyes

prix au n° : 0,70 euros

déposé le 16/05/2012



PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

EDITO

LE CHANGEMENT, L'EDUCATION L'ATTEND !

Nul doute qu'il va falloir peser sur les choix éducatifs du prochain gouvernement. Certes, ont déjà été annoncées l'abrogation du décret sur l'évaluation des enseignants et la création de 1000 postes pour la rentrée 2012... Les évaluations CE1-CM2 ne survivront pas à leur forme actuelle dès les prochaines semaines...

Ces mesures à elles-seules ne suffiront pas à remettre en bonne marche le service public d'Education abîmé par une logique purement comptable, logique d'ailleurs contestée par un récent rapport de la cour des comptes.... C'est pourquoi nous devons continuer à agir contre une externalisation de la difficulté scolaire que drainent les dispositifs d'aide personnalisée ou les stages de remise à niveau, neutralisant au passage l'aide spécialisée. Nous devons continuer à agir pour favoriser la scolarisation des enfants de moins de trois ans et réduire les effectifs dans les classes. Nous devons agir pour repenser le travail enseignant dans sa globalité et le débarrasser des dispositifs accablants qui lui font perdre son sens. Manangement et pilotage par les résultats, formation initiale et continue, sont autant de sujets préoccupants pour la réussite des élèves. Mais nous devons aussi agir pour préserver notre statut déjà remis en cause par la mise en place du jour de carence, le recrutement croissant d'enseignants contractuels. Il est donc temps d'engager les négociations salariales qui s'imposent pour une revalorisation du point d'indice et une augmentation des pensions.

La campagne présidentielle laisse derrière elle une ribambelle de promesses et c'est pourtant d'un plan d'urgence dont l'Education a besoin. Si les candidats ont autant parlé du système éducatif dans la campagne, c'est bien parce que les enseignants se sont mobilisés en nombre et dans la durée. Face à l'échéance toute proche des législatives, continuons de nous donner les moyens de peser sur les choix éducatifs et sociaux du prochain gouvernement dans les semaines et les mois à venir.

Fabrice LAMQUIN



sommaire

Edito	p1
Après les présidentielles	p2
Les chantiers en vue		
Évaluations de fin de grande section : où en est-on ?	p3
Mouvement 2012, Eval CE1/CM2, Exeat & Ineat, Congés maladie	p4



Fédération Syndicale Unitaire

Après les présidentielles...

LES CHANTIERS EN VUE

Le candidat Hollande avait fait de l'éducation « *une grande cause nationale* ». Retour sur les chantiers qui devraient être ouverts avec les organisations syndicales dont le SNUipp-FSU.

A peine élu, lors de son discours de Tulle dimanche soir, François Hollande a réaffirmé la « *priorité éducative* » comme étant au cœur de ses engagements. Durant la campagne, il avait exprimé la volonté d'en faire « *une grande cause nationale* » qui engage « *les professeurs bien entendu, les grands mouvements d'éducation populaire, les parents et les familles, les collectivités locales, les forces vives de la Nation, le tout dans la concertation* ».

Il est vrai que les mesures contenues dans son programme sont à mille lieues de la politique suivie depuis cinq ans par les ministères de l'ère Sarkozy. Le nouveau président a dit ses priorités : création de 60.000 postes en cinq ans (professeurs mais aussi personnels d'encadrement, de santé, etc.). Une mesure dont le coût annuel en fin de mandat s'élèverait à 2,5 Md€.

Après les années de sous-investissement pointées notamment par l'OCDE, le chef de l'Etat entend lutter contre l'échec scolaire, surtout en primaire dont il fait sa « *priorité* » et où il promet « *plus d'enseignants que de classes, en particulier dans les écoles qui cumulent le plus de difficultés* ».

Des engagements pour la maternelle et l'élémentaire

- **En maternelle**, il entend tripler le nombre d'enfants scolarisés de moins de trois ans.
- **La suppression de la semaine à 4 jours** préconisée par nombre de participants aux assises nationales des rythmes scolaires fait aussi partie de ses objectifs.
- **Le candidat-président a également parlé de pédagogie**, prônant une plus grande liberté pédagogique ; des évaluations « *permanentes* » qui seront « *supprimées* », ou encore des programmes pour lesquels il souhaite une plus grande cohérence entre primaire et collège.
- **Le candidat s'est par ailleurs engagé** à réexaminer durant l'été les conditions de la rentrée 2012 qui avec les nouvelles suppressions de postes décidées par Sarkozy s'annoncent très difficiles.
- **Un de ses engagements porte notamment** sur le recrutement en septembre d'assistants d'éducation et de personnels d'encadrement dont le nombre n'a pas été précisé pour l'instant, mais aussi de 1.000 professeurs des écoles supplémentaires, notamment pour éviter de fermer des classes et de supprimer des postes d'enseignants "Rased".
- **Le candidat Hollande avait de plus annoncé** une augmentation dès la rentrée de 25% de l'allocation de rentrée scolaire (ARS).

Un collectif budgétaire après les législatives

Enfin, parmi les priorités du nouveau chef de l'Etat, figure le rétablissement de l'année de formation en alternance des professeurs débutants supprimée en 2010, et la création d'« *Écoles supérieures du professorat et de l'éducation* » au sein des universités, pour la formation initiale des enseignants. Il promet aussi des « *pré-recrutements* » pour les futurs enseignants dès la licence.

Pour sa part, le SNUipp reste déterminé. Il sera un interlocuteur vigilant et combatif pour continuer à faire valoir ses valeurs et son projet pour une école qui fasse réussir tous les enfants, et restera ferme sur l'adoption d'un collectif budgétaire durant l'été.



Le décret sur l'évaluation des enseignants devrait être abrogé

Mardi 8 mai, alors même que le résultat des élections présidentielles était scellé, le gouvernement de François Fillon a publié au journal officiel le décret portant application de la réforme de l'évaluation des enseignants.

Ce texte très critiqué et massivement rejeté par les syndicats sera abrogé « *dès la prise de fonction de François Hollande et la mise en place du nouveau gouvernement* ». C'est du moins ce qu'a déclaré mercredi 9 mai, Vincent Peillon. Depuis qu'il avait été présenté, ce projet avait été vivement critiqué par les syndicats. Principalement fondé sur un entretien individuel hors la classe entre l'enseignant et sa hiérarchie, il visait d'avantage à veiller au respect des injonctions ministérielles qu'à la qualité de l'enseignement. Il se traduisait également par une modification du mode d'évolution des carrières professionnelles, ralentissant la progression de chacun et donc de sa rémunération.

On se souvient que le 8 mars dernier, une large intersyndicale avait boycotté une réunion devant débattre du projet de texte, ce qui avait entraîné son renvoi au 15 mars. Luc Chatel a finalement fait le choix du passage en force et de publier le décret le 7 mai. Ultime provocation ?

Pour le syndicat, cette abrogation devra permettre de remettre ce dossier à plat car compte tenu du manque de transparence de l'ancien système, le SNUipp reste favorable à l'ouverture de discussions sur le système d'évaluation des enseignants.

Évaluations de fin de grande section OÙ EN EST-ON ?

Selon la circulaire de 2008, « un bilan des acquisitions de l'école maternelle doit être effectué en fin de grande section et joint au livret scolaire » mais aucun protocole d'évaluation n'a de caractère obligatoire en maternelle. Pour les enseignants de grande section, la seule obligation est de fournir le bilan évoqué par la dite circulaire et réalisé en références aux programmes et avec des outils d'évaluation de leur choix.

Les circulaires locales ne peuvent donc que proposer et mettre à disposition des outils mais en aucun cas faire état d'injonctions ni d'obligations.

Souvenez-vous !... en octobre 2011, le ministère voulait imposer un dispositif d'évaluation en Grande section pour classer les enfants en 3 catégories « RAS », « à risque » et à « haut risque ». Après avoir fait machine arrière, il propose un nouveau programme, la nouveauté de l'année, présenté dans la circulaire de rentrée 2012. Ce programme est constitué d'outils d'observation et de renforcement pour les élèves de grande section qui auraient des difficultés dans l'un des 10 domaines clés de la maternelle (voir ci-contre). Ces outils seront à disposition des enseignants de maternelle et donc sans caractère obligatoire.

Le premier programme dans le domaine de la phonologie a été présenté au SNUipp-FSU, soumis par le ministère comme un projet en cours d'élaboration qui devrait être opérationnel pour septembre. Pour nous le projet est loin d'être abouti et manque de sérieux. Les activités proposées sont conçues par des médecins et l'équipe du Dr Zorman, à partir du programme « P A R L E R » (parler apprendre réfléchir lire ensemble réussir) édité chez la Cigale. Très clairement le ministère propose une seule manière de faire et c'est ainsi que des outils conçus par d'autres spécialistes, reconnus et testés par les enseignants, sont écartés et le pire dans tout ça c'est que Jean-Michel Blanquer, un des responsables du projet, assume ce parti-pris. Par ailleurs, les activités proposées sont pour la plupart d'entre elles peu adaptées à l'âge des élèves de grande section. Des exercices de renforcement sont proposés dans le 1^{er} trimestre (par exemple : découpage de mots en phonèmes : BOL : « B « O » « L ») alors qu'ils sont de fin de GS voire début CP. A vouloir faire tout trop tôt les élèves les moins avancés risquent d'être encore plus défavorisés, l'écart va se creuser considérablement. La tendance actuelle du ministère est de toujours pousser les élèves, de les brusquer dans leurs apprentissages. Il faut leur laisser du temps ! Certains

pays, notamment la Finlande, ne débutent l'apprentissage de la lecture qu'à sept ans, avec d'excellents résultats que le ministre Chatel est lui-même allé constater sur place !

D'autres exercices sont eux complètement à côté du sujet. Par exemple le découpage syllabique des mots : on propose aux enfants de se servir d'images elles même découpées. Le lien entre le mot entendu et l'image est complètement artificiel. Pour Mireille Brigaudiot, spécialiste du langage, « et bien non ! ...un mot n'est pas une image ! cela va entraîner de la confusion chez les enfants, notamment les plus fragiles ».

Copie à revoir

Dans une lettre adressée au ministre Luc Chatel, le SNUipp a fait part de ses inquiétudes sur le fondement scientifique des activités composées d'« observations-évaluations » et d'exercices de « renforcement ». Les exercices d'aides proposés relèvent d'une conception affligeante des apprentissages issue des années 1970 et abandonnée aujourd'hui. Affligeant aussi le type d'exercice proposé quand l'élève échoue, il suffirait de le faire répéter ou encore d'associer les dessins d'une « rue » et d'un « banc » pour que l'enfant trouve le mot ruban.

La majorité des chercheurs contemporains disent que ces approches ne profitent pas aux élèves les plus fragiles. Comment croire que ce programme va contribuer à aider les élèves en difficultés.

Pour Serge Boimare, psychopédagogue, les évaluations sont nécessaires pour savoir où les enfants en sont, mais pas comme ça ! pas pour comparer le travail pédagogique mené dans une école, pas pour comparer les enseignants ni pour comparer les écoles entre elles. Ces évaluations qu'on nous propose dans ce nouveau programme ne tiennent pas compte du fait que deux enfants n'ont pas le même rythme. Aujourd'hui les évaluations normalisent trop l'entrée

dans les apprentissages.

Et pourtant le ministère affirme que ce programme est le fruit de recherches scientifiques consensuelles. Eh bien qu'il publie ces recherches, leur protocole et leurs résultats concrets !

Le SNUipp-FSU demande donc au ministre de revoir sa copie un peu plus sérieusement cette fois. Il estime que la maternelle mérite mieux ! La grande section risque de ne devenir qu'une usine à fabriquer des CP !!! La spécificité de l'école maternelle est une nouvelle fois attaquée.

Nathalie Schuk

Les dix domaines clés proposés par le ministère

Maîtrise de la langue

- Comprendre un texte oralisé et se familiariser avec l'écrit
- Reconnaître à l'oral les mots, les syllabes, les phonèmes (segmenter, discriminer) et connaître les lettres de l'alphabet
- Avoir suffisamment de vocabulaire
- Avoir une conscience syntaxique (qui fait quoi, où, comment, quand ?)
- S'exprimer oralement

Mathématiques

- Le sens des nombres
- L'espace et la géométrie

Compétences transversales

- La motricité fine et les capacités graphiques
- L'attention et la mémoire
- S'organiser dans les tâches, planifier.



Mouvement 2012

Cette année, le SNUipp Aube devrait être en mesure de vous tenir informé(e) individuellement de votre projet d'affectation à partir du vendredi 25 mai 2012 sur notre site internet.

Cette pré-affectation sans caractère définitif (donnée par l'administration sur votre boîte I-Prof le même jour) aura pour but de privilégier le dialogue avec la profession en donnant les moyens à vos élus de vérifier et contrôler les opérations. Avec votre code d'accès, vous pourrez connaître votre affectation, votre barème et consulter les barèmes anonymés des affectations de l'ensemble du département de l'AUBE. Vous aurez donc la possibilité de nous informer d'éventuelles erreurs avant la CAPD des lundi 4 juin et mardi 5 juin 2012.



<http://10.snuipp.fr>

Contact

3 bis rue Voltaire
10 000 Troyes
03-25-73-70-07
snu10@snuipp.fr

Blog

<http://10.snuipp.fr>

Infos

Ce journal est édité par la section auboise du SNUipp. Il est financé par la cotisation de ses adhérents.

Unitaires10 est réalisé avec le logiciel libre et gratuit **Open Office**.

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. (Article 34 de la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978). Contactez-nous.

Éval CE1/CM2

Dès sa nomination, le nouveau Ministre de l'Éducation Nationale devrait annoncer que le dispositif d'évaluation CE1-CM2, programmé du 21 au 25 mai, ne survivra pas à sa forme actuelle. Pour la session de mai 2012 : les DASEN et les IEN devraient être informés de l'abandon de la procédure de saisie et de remontées des résultats au Ministère.

Les livrets, déjà imprimés, seraient mis à la disposition des enseignants pour une utilisation locale au sein de l'école .

L'indemnité de 400 euros serait alors maintenue.

Pour l'avenir : le Ministre annoncerait aussi l'ouverture de discussions pour une remise à plat complète des dispositifs d'évaluation dès l'année prochaine. Une adresse commune SNUipp/SE/Sgen est en préparation. Elle sera adressée au nouveau Ministre dès sa nomination pour demander de revoir les dispositifs d'évaluation en distinguant pilotage du système éducatif (échantillonnage) et outils utiles aux enseignants pour la classe.

Exeat & Ineat

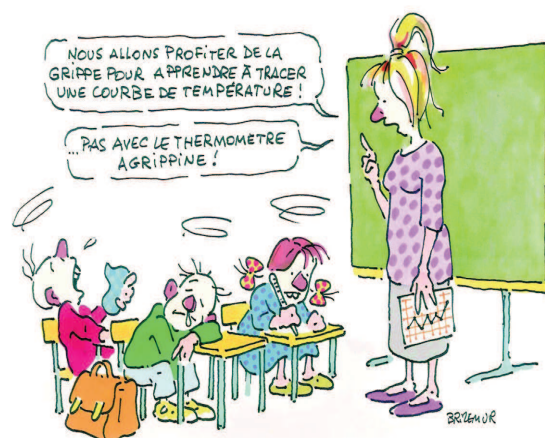
C'est actuellement que se constituent les dossiers de mutation par la voie des ineat-exeat. Les élus du personnel du SNUipp-FSU sont à la disposition des candidats au départ pour les conseiller et les aider dans cette opération.

Toutes les infos et des modèles de lettres sont disponibles sur notre blog. N'hésitez à nous contacter (voir nos coordonnées sur cette même page).

Congé maladie

Le décret n° 2012-713 du 7 mai 2012 précise l'article 25 du décret 86-442 du 14 mars 1986 qui détermine les modalités de déclaration du congé de maladie.

La transmission du certificat médical doit désormais être envoyé dans un délai de 48 heures à l'IEN.



À savoir : les arrêts pour accident de travail ne peuvent donner lieu à l'application d'une journée de carence. Il convient donc de bien apprécier les raisons qui vous ont conduit à vous arrêter. Ainsi, une dépression nerveuse peut être considérée comme un accident du travail. C'est à voir avec votre médecin traitant.

D'autres cas peuvent à ce jour nous sembler litigieux comme les arrêts en période de pics épidémiques pendant lesquelles les enseignants sont particulièrement exposés. C'est pourquoi nous devons restés mobilisés pour le retrait pur et simple de ce décret !